

majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

Le 31 janvier 2020, les membres de l'USB Domicile ont voté en faveur de la réforme de la formation professionnelle. Cette réforme, portée par la loi n° 504 du 27 septembre 2018, vise à améliorer la qualité de la formation professionnelle, à renforcer le rôle de l'OPCO Cohésion sociale et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

**Votre représentant élu au conseil d'administration de l'OPCO**

Monsieur M. [Nom], président élu par les membres de l'USB Domicile, a été élu au conseil d'administration de l'OPCO Cohésion sociale pour une durée de mandat de 5 ans.

L'OPCO Cohésion sociale est le seul organisme de formation professionnelle agréé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il est chargé de la formation professionnelle des jeunes et de l'accompagnement des entreprises.

---

## **[Communiqué] Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale**

3 janvier 2020

Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale La Loi pour la liberté de choisir son avenir...[Voir la suite](#) [1]

---

### **Source**

**URL:** <https://asmad.fr/actu-adedom/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>

### **Liens**

[1] <https://asmad.fr/actu-adedom/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>